

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

=====
**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUN 2023

DELIBERATION N°22/2023

| | |
|--|--|
| Date de convocation : 20 JUN 2023 | L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire. |
| Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 | Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoints. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Étaient excusés et représentés : Madame Brigitte CLAPOT (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Claude AVRIL). |
| Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 03/07/2023 | Secrétaire de séance : Madame Hélène COLIN est désignée à l'unanimité. |

22. DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur François MAIMONE

Monsieur le rapporteur indique qu'il appartient de prendre une décision modificative n° 1 au budget communal 2023, correspondant à l'ajustement de certains crédits :



| Section et Article | Libellé | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------|---|----------------------|----------------------|
| Investissement 2188 D (21) | Autres immobilisations corporelles | | + 11 000.00 € |
| Investissement 2138 D (21) | Autres constructions | | + 4 600.00 € |
| Investissement 21351 D (21) | Installations générales bâtiments publics | | + 24 400.00 € |
| Investissement 021 R | Virement de la section de fonctionnement | + 40 000.00 € | |
| TOTAL | | + 40 000.00 € | + 40 000.00 € |
| Fonctionnement 70323 R (70) | Redevance d'occupation du domaine public | + 10 000.00 € | |
| Fonctionnement 7067 R (70) | Redevances des services périscolaires | + 10 000.00 € | |
| Fonctionnement 706888 R (70) | Autres prestations de services | + 10 000.00 € | |
| Fonctionnement 73123 R (731) | Taxe additionnelle aux droits de mutation | + 10 000.00 € | |
| Fonctionnement 023 D | Virement à la section d'investissement | | + 40 000.00 € |
| TOTAL | | + 40 000.00 € | + 40 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la décision modificative n° 1 conformément aux indications portées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,
Claude AVRIL



La Secrétaire de séance,
Hélène COLIN



Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat